

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 25 février 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 7 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du conseil départemental.  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

**Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes Agglomération,  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.

## Délibération n° D-2019 – 04

### **OBJET : Report du résultat de clôture de l'exercice 2018.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

#### **Exposé des motifs –**

La Présidente indique que le compte administratif 2018 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **168 687,71 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **39 743,27 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 168 687,71 € en section de fonctionnement
- 39 743,27 € en section d'investissement

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2018 au Budget primitif 2019 selon les modalités précitées :

- Section de fonctionnement ..... 168 687,71 €
- Section d'investissement ..... 39 743,27 €

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Pour	
Contre	
Abstention	

Fait à Digne-les-Bains, le 25 février 2019.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

